

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2014

1) Désignation du Secrétaire de séance : Steve BANSCH

Adopté à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 octobre 2014

Adopté à l'unanimité.

3) Demande d'ajout d'une question supplémentaire : marché de fourniture de colis pour les ressortissants du CCAS

Adopté à l'unanimité

4) Finances : décision modificative n°2

Adopté à la majorité. Vote contre de la liste d'opposition.

5) Finances : revalorisation des loyers des habitations et des garages communaux situés rue Faidherbe, rue de Bernicourt et Cité du Calvaire (+0,57%)

Adopté à l'unanimité.

6) Finances : subvention de fonctionnement au CCAS (215 000 €)

Adopté à l'unanimité.

7) Finances : subvention de fonctionnement au Centre Social (386 000 €)

Adopté à l'unanimité.

8) Finances : subvention exceptionnelle Gaillette 2014

Subvention de 200,00€ à l'association « La Rapide » : Adopté à l'unanimité.

9) Finances : versement d'une subvention à l'association « La Clef de l'Espoir ».

Subvention de 150 € : Adopté à l'unanimité.

10) Finances : rapport d'utilisation de la DSU

Monsieur Steve BANSCH expose au Conseil Municipal l'utilisation faite par la commune de la Dotation de Solidarité Urbaine lors de l'année 2014.

**11) Finances : Prise en charge de frais de remise en état - cimetière
Faidherbe.**

Adopté à l'unanimité.

12) Marchés Publics : avenant au marché d'éclairage public

Adopté à l'unanimité.

**13) Ressources Humaines : Création de 10 postes supplémentaires pour
l'encadrement des NAP.**

Adopté à la majorité. Abstention du groupe d'opposition.

14) Ressources humaines : Création de poste

Création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 2ème classe à temps complet à compter du 01/01/2015.
Adopté à l'unanimité.

**15) Ressources humaines : Classes de neige 2015: rémunération du
personnel de service**

Adopté à l'unanimité.

**16) Ressources humaines : classes de neige 2015 : rémunération du
personnel d'encadrement**

Adopté à l'unanimité.

**17) SMTD: prise en charge par la commune des cartes de transport pour
les personnes en démarche d'insertion**

Pour la carte demandeur d'emploi (carte JOB) : participation de la commune de 5,00 €.
Pour la carte allocataire du RSA : participation de la commune de 15,00€.
Adopté à l'unanimité.

**18) SMTD: prise en charge par la commune des cartes de transport Or
pour les personnes âgées.**

Participation de la commune : 42,00 €.
Adopté à l'unanimité.

**19) Urbanisme : dénomination de la nouvelle rue Cité du Haut Terroir : Le
clos des Œillets**

Adopté à l'unanimité.

20) Urbanisme : Aliénation de la parcelle AM 1105

Adopté à l'unanimité.

21) Convention pour l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur.

Adopté à l'unanimité.

22) Convention d'occupation domaniale de répéteurs de M2O sur les supports d'éclairage public de la ville de Waziers hors parcs d'activités.

Adopté à l'unanimité.

23) SCOLAREST : Rapport d'activité DSP 2013/2014

Adopté à l'unanimité.

24) Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales (AACT)

Adopté à l'unanimité.

25) Décisions prises par le maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Depuis la dernière réunion du Conseil municipal, le maire a pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- De reconduire le contrat de maintenance avec la Sté BODET afin d'assurer la vérification et l'entretien de l'installation de l'horloge de l'Hôtel de Ville et de l'Eglise Sainte Rictrude (460.60 € HT soit 552.72 € TTC).
- de signer la formation « Comprendre les Finances Locales : loi de finances 2015 et notion de base » avec le CIDEFE pour un montant de 232 € TTC.
- de signer la formation « Initiation aux marchés publics » avec l'IFER pour un montant de 264 € TTC.
- de signer la formation « Savoir lire un budget » avec l'IFER pour un montant de 528,00 € TTC.

Marchés publics :

2014-035 : Fourniture et livraison de friandises de Noël destinées aux personnes âgées et aux enfants des écoles. Prestation divisée en 2 lots avec possibilité de présenter une offre pour un seul lot ou pour l'ensemble des lots. Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du CMP).

Lot n° 1 : Fourniture de 300 boîtes ou composition de 100 grammes de chocolats très fins pour personnes âgées.

Lot n° 2 : Fourniture de 1 300 sachets de 100 grammes contenant un Père Noël en chocolat pour enfants.

Critères d'attribution du marché par ordre décroissant : Le prix, l'engagement à respecter le délai impératif de livraison, présentation des friandises.

Nous avons reçu une seule offre pour le lot 1 qui a donc été attribué à Jeff de Bruges (6.70 € TTC l'unité).

2014- 037 : Fourniture et livraison de 1 300 à 1 400 coquilles de 150 grammes pur beurre, enveloppées sous plastique, fraîches du jour, sur 8 sites différents.

Marché passé selon la procédure adaptée (article 28 du CMP).

Critères d'attribution du marché par ordre décroissant : Le prix, l'engagement à respecter le délai impératif de livraison, respect du poids de la qualité et de la présentation des coquilles.

Nous avons reçu 4 offres dont 2 étaient hors délai.

Le marché a été attribué à « Au pain d'aujourd'hui ». Le prix retenu est de 1, 05 € TTC par coquille de 150 grammes pur beurre, enveloppée sous plastique, fraîche du jour.

26) Questions diverses

- 1- NAP : Mise en place d'un règlement intérieur
- 2- Question posée par le groupe d'opposition au sujet des cartes de transport des lycéens : proposition de texte.

À la suite d'une décision unanime des conseillers généraux, le département du Nord s'est désengagé des financements du transport scolaire des lycéens.

Le SMTD s'est retrouvé avec un manque de financement de ce dispositif de l'ordre de 450.000 €.

En juin 2014, le SMTD a pris une décision injuste, sans aucune opposition des délégués siégeant au conseil syndical, de faire payer les familles.

Cette décision est néfaste pour nos familles, particulièrement celles à revenus modestes.

Aujourd'hui, malgré la mobilisation des lycéens et leurs parents, on se retrouve devant une impasse.

Il est urgent de trouver des solutions.

Des propositions ont été avancées par le SMTD et certains groupes politiques, répondent aux urgences, sans donner une vraie solution durable et garantir le retour de la gratuité.

Parmi ces propositions, la prise en charge d'une partie de la participation des familles en grande difficulté par la municipalité.

Monsieur le Maire, dans l'intérêt des lycéens, nous vous sollicitons pour tendre la main au SMTD et de proposer au Conseil municipal de notre commune d'accepter de financer une partie des 88 €.